

cet employé. Pour le moment, mon honorable ami semble en connaître beaucoup plus sur son compte que je n'en connais moi-même.

M. MacLAREN: Ce crédit comprend-il les frais de maintien de la division biologique, à Saint-Andrews (N.-B.).

L'hon. M. LAPOINTE: Oui.

M. MacLAREN: Je pourrais dire qu'il se fait à cet établissement des investigations importantes concernant les poissons, leurs maladies, leur propagation et diverses autres questions, et ces travaux sont conduits avec méthode et intelligence.

(Le crédit est adopté.)

Dépenses casuelles pour l'immigration et la colonisation, \$1,170,000.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quels sont donc en réalité les projets du ministre qu'il demande \$300,000 de plus que le crédit de l'an dernier?

L'hon. CH. A. STEWART: Permettez-moi de dire tout d'abord que ce crédit est celui qui avait été mis de côté à la demande de mon honorable ami de Fort-William et Rainy-River (M. Manion). Le montant requis pour 1922-1923 est de \$1,170,000. Le montant qui avait été voté pour 1921-1922 était de \$870,000.

M. CHAPLIN: Combien en a-t-on dépensé?

L'hon. CH. A. STEWART: A peu près la somme entière, si j'ai bonne mémoire. Afin d'engager le plus grand nombre possible de bons immigrants à venir en Canada, pendant l'année 1922-1923, un comité spécial se composant des ministres de la couronne avait été formé pour étudier la situation et préparer le programme le plus avantageux pour le Canada. C'est pourquoi le ministère a augmenté considérablement les montants qui figurent sous les rubriques suivantes:

Dépenses générales dans les Iles-Britanniques, augmentées de \$60,000; dépenses générales aux Etats-Unis, augmentées de \$30,000 dépenses casuelles et dépenses générales en Canada, y compris un plus grand nombre d'employés surnuméraires dans les ports de mer, les hôpitaux de détention, les agences intérieures, les inspections à la frontière, ainsi de suite, augmentées de \$128,000; impressions et papeterie, augmentées de \$22,000; gratifications spéciales aux sociétés d'immigration et de colonisation, augmentées de \$20,000; port de lettres, télégrammes, tarif-marchandises, ainsi de suite, augmentées de \$15,000; dépenses imprévues, augmentées de \$25,000.

Je pourrais fournir les détails de ces crédits. Qu'il me suffise de dire que l'on

[L'hon. M. Lapointe.]

désire promouvoir l'immigration, mais qu'il faudrait une inspection soigneuse de la qualité plutôt que de la quantité. Un grand nombre de bons immigrants seraient prêts à venir en Canada, si nous avions du travail à leur donner, mais, vous savez, monsieur le président, que nous n'en avons pas pour les immigrants mécaniciens, artisans ou membres des professions libérales; nous n'en avons que pour les agriculteurs, les domestiques et les journaliers de ferme. J'espère, toutefois, que la situation s'améliorera. Nous avons fait des efforts spéciaux dans les vieux pays. Nous faisons un examen plus sévère en Grande-Bretagne et sur le continent, afin de n'avoir pas à en renvoyer un aussi grand nombre qui ne sauraient être acceptés à l'examen de ce côté-ci de l'Atlantique; nous évitons ainsi des dépenses inutiles. Les personnels n'ont guère été augmentés jusqu'à maintenant.

Aux Etats-Unis nous avons augmenté de trois employés le personnel que nous avons l'an dernier dans les Etats du centre et le personnel qui travaille dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Jusqu'à présent nous n'avons pas jugé à propos d'augmenter notre personnel en Grande-Bretagne. Mais l'automne prochain, quand nous aurons perfectionné nos plans, nous nous proposons d'inaugurer un travail de propagande et d'annoncer considérablement, et en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis et, à cette fin, nous aurons besoin d'un crédit considérable. Je puis vous assurer, monsieur le président, que j'ai l'espoir que ce crédit me suffira, mais je crois aussi que l'occasion s'offre, pourvu que nous ayons assez d'argent, d'obtenir ces bons colons qui—on ne cesse de nous le répéter—quitent la Grande-Bretagne pour l'Australie plutôt que pour le Canada.

M. MacLAREN: Ne pourrait-on faire subir l'examen médical à leur port d'embarquement, aux émigrants venant, disons, de Glasgow, de Liverpool, de Londres et d'autres ports, de façon à s'assurer définitivement s'ils peuvent entrer au Canada. Il y a, je pense, nombre de ces émigrants qui pourraient subir avantagusement l'examen médical, à ces ports, et qu'on pourrait, à cette condition, accepter définitivement et non pas provisoirement. De cette façon, j'estime que le nombre qui pourrait renvoyer serait très sensiblement réduit. Ceux qui ont l'intention de venir s'établir au Canada, ne tarderont pas à savoir que s'ils profitent de l'avantage qui leur est offert de s'adresser aux fonctionnaires compétents, disons, en Grande-Bretagne, particulièrement, ils peuvent savoir définitivement s'ils seront admis dans notre pays. Il est